

Fête nationale du Québec



Horaire

**23
Juin**

17h00 - Jeux gonflables

**FoodTruck : Les Roy de la Bouffe
Feu de joie**

**20h00- Chansonniers : Sébastien Contré,
Charlie-Anne Surprenant et Olivier
Barrette**

Apportez vos chaises et vos consommations



En partenariat avec :

Québec 

 **Société
Saint-Jean-Baptiste
de la Mauricie**

Votre municipalité en bref

Saint-Léon-le-Grand

Juin 2025



Prochaine séance du conseil

Date : Mardi 8 juillet 2025

Heure : 19h00

*Endroit : Porte côté latérale gauche
du bureau municipal*

Bureau municipal

Téléphone : 819-228-3236

Courriel : hoteldeville@st-leon.com

*Horaire : Lundi au jeudi
9h à 12h et 13h à 16h30*

Bonjour à tous,

J'aimerais premièrement féliciter Mme Roxane St-Yves, nouvellement nommée directrice générale et greffière-trésorière ainsi que Mme Viviane Vertefeuille, qui est de retour parmi notre équipe, quelques heures par semaine, à titre de directrice générale adjointe. Mme Karine Trahan avait été engagée de façon temporaire et a finalement été à l'emploi durant 2 ans. Elle nous quitte maintenant pour réaliser ses projets personnels. Je la remercie pour son aide apportée à la municipalité.

Je souhaite également féliciter tous nos jeunes. Un dernier sprint avant la fin de l'année scolaire et des vacances bien méritées.

Encore une fois, notre équipe d'animatrices de camp de jour sera au rendez-vous cette année, prête à créer des souvenirs inoubliables pour nos jeunes. Nous avons, comme l'an dernier, plus de soixante enfants d'inscrits au camp de jour.

La Saint-Jean s'en vient : préparez-vous à fêter! Cette année nous aurons des artistes de chez nous : Sébastien Contré, Charlie-Anne Surprenant et Olivier Barrette. Nous souhaitons vous voir en grand nombre!

Bon été et bonne fête des Pères,

Marilyne Gélinas

Résumé des procès-verbaux

- Adoption du règlement no. 279-2025 sur la régie interne du comité local de vitalisation
- Changement de responsable des services électroniques ClicSÉCUR
- Devancement de la séance régulière du mois d'octobre 2025
- Demande d'autorisation des dépenses pour le congrès FQM 2025
- Dépôt d'un projet - Programme Circonflexe Prêt-pour-bouger
- Programme enfant nature
- Nomination du délégué et du substitut - Régie d'aqueduc de Grand Pré - année 2025
- Conditions salariales des employés municipaux - Approbation de l'entente no.2025-06
- Création d'un comité incendie
- Centre d'urgence 9-1-1 et centre de répartition secondaire - Appels d'offre regroupés - Contrats pour la répartition téléphonique principale et secondaire
- Fauchage des levées de chemins - Contrat de gré à gré
- Récompenses aux finissants 2024-2025 - Écoles primaires et secondaires
- Achat de drapeaux de la municipalité
- Réception de la demande du syndicat de l'aqueduc de St-Charles
- Mandat à Me Sylvie Caumartin, notaire pour l'achat de la Route St-Yves

REMISE DE BOURSES AUX FINISSANTS

La municipalité perpétue sa contribution aux finissants du secondaire (écoles publiques ou privées) résidents sur le territoire de Saint-Léon en leur remettant une bourse de 100\$ chacun avec preuve de réussite ou d'une preuve d'inscription à un programme d'études professionnelles.

Des bourses de 50\$ seront aussi remises aux finissants du primaire résidents à Saint-Léon avec preuve de réussite.

Veuillez vous présenter au bureau municipal pour en faire la demande.

Félicitations et bonne continuation!



Chers citoyens (nes),

Nous avons recueilli vos commentaires et préoccupations et sommes à évaluer le ou les projets qui refléteront le plus adéquatement vos attentes.

Soyez attentifs. Vos suggestions de plus petite envergure verront le jour pour agrémente votre quotidien.

Avec regret, des conflits d'horaire ont déplacé notre première entrevue citoyenne au mois de juin. Une parution est prévue dans le petit journal de juillet.

Nous tenons aussi à remercier M. Pierre-Luc Gélinas et sa conjointe Laurence pour le don de frigo.

À très bientôt,

Votre CLVI



Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité des travailleurs routiers

Du 9 au 15 juin 2025

Votre gouvernement



Québec

INSTALLATION SEPTIQUE

Date pour la conformité des installations septiques

31 décembre 2025

Route Saint-Yves
Chemin du Lac-Barolet
Chemin du Lac-Ombe
Rang Saint-Charles
Rang de l'Isle

31 décembre 2026

Rang Barthélemy
Route Sainte-Ursule

RESTRICTIONS D'ARROSAGE

Jusqu'au 1^{er} septembre 2025, des amendes seront données par l'inspecteur municipal ou la Sûreté du Québec pour les contrevenants qui ne respectent pas les obligations suivantes :



<u>PAIR ET IMPAIR</u> Votre numéro civique est un nombre pair, vous pouvez arroser vos jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux que les jours pairs du mois. Votre numéro civique est un nombre impair, vous pouvez arroser vos jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux que les jours impairs du mois. Ces arrosages ne sont permis qu'entre 20h00 et 22h00. Interdiction permanente d'arroser les gazons.	<u>APPLICATION DES RESTRICTIONS</u> La municipalité émettra des amendes à tout contrevenant jusqu'au 1^{er} septembre 2025. Cet avis ne s'applique pas à l'utilisation de l'eau par des agriculteurs pour les fins de leurs cultures ou pour les nouvelles pelouses qui viennent d'être semées.
<u>VÉHICULES</u> Leur lavage est permis en tout temps, autant les dates paires que impaires, à condition d'utiliser une lance à fermeture automatique.	<u>TROTTOIRS ET ENTRÉES DE COUR STATIONNEMENTS ET PELOUSES</u> Il est interdit d'utiliser l'eau de l'aqueduc pour les nettoyer.
<u>MOTIFS DES RESTRICTIONS D'ARROSAGE</u> Nous en appelons à votre habituelle collaboration pour économiser cette richesse commune qu'est l'eau potable.	



Votre service incendie vous dit ceci

Permis de brûlage (gratuit) : Pour obtenir un permis de brûlage, vous devez en faire la demande au bureau municipal en composant le 819-228-3236 poste 3700 afin d'y laisser vos coordonnées. Par la suite, un responsable du service incendie communiquera avec vous dans les jours suivants votre demande.

Prenez note qu'un contenant métallique, ou toutes autres installations de fortune, dépourvus de pare-étincelles est considéré comme un feu à ciel ouvert.

Foyers extérieurs : l'utilisation de foyers extérieurs ne requiert pas de permis de brûlage, cependant ces foyers doivent être équipés d'un pare-étincelles. Par contre, en période de sécheresse, leur utilisation est à proscrire.

Feux de brousse : nous vous rappelons que le brûlage intentionnel de brousse est interdit en tout temps.

Brûlage interdit : Tout brûlage de matériaux de construction ou de démolition est proscrit par l'environnement.

Question d'environnement, la municipalité n'émet que rarement des permis de brûlage, on vous encourage donc à privilégier l'Écocentre situé sur la rue Deveault à Louiseville.

Merci de votre collaboration!



URBANISME - DEMANDES DE PERMIS

Vous pouvez vous procurer les formulaires des divers permis sur notre site Internet dans la section permis de l'onglet municipalité ou vous présenter au bureau municipal (sur rendez-vous).